

SÉANCE DU LUNDI 7 MARS 2016

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 7 mars 2016 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Vincent Mainville, Jérôme St-Louis, Yves Germain et Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2016-03-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016
- 3) Adoption du registre des chèques au 29 février 2016
- 4) Billet à demande – Banque Nationale
- 5) Programme PAARRM – Demande de subvention
- 6) Programme TECQ 2016-2017
- 7) Programme FDT
- 8) Vente pour taxes – Dossier Bradette
- 9) Commission scolaire Pierre-Neveu – Demande d'appui
- 10) Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille
- 11) MTQ – Reddition de compte 2015
- 12) Informations et correspondances
 - a) Périmètre urbain
 - b) Circuit des légendes
 - c) Fondation CHDL-CRHV
 - d) Projet APELSA – Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement
 - e) Compte rendu – Carnaval 2016
- 13) Varia
- 14) Période de questions
- 15) Levée de la séance

Adoptée

2016-03-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} février 2016 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2016-03-03

3. ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES AU 29 FÉVRIER 2016

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des chèques du mois de février 2016 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1600052 à C1600098, totalisant 52 363.20\$ et portant sur la période du 1^{er} février au 29 février 2016;
- le registre des chèques salaires, portant les numéros P1600034 à P1600040 (élus), totalisant 3 814.73\$ et les numéros P1600031 à P1600033 et P1600041 à P1600058 (employés) totalisant 10 661.20\$ et portant sur la période du 1^{er} février au 29 février 2016.

Adoptée

2016-03-04

4. BILLET À DEMANDE - BANQUE NATIONALE

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

De modifier le montant de la résolution 2015-12-22 relatif au Billet à demande conclu avec la Banque National. Le montant de 136 000\$ est augmenté à 175 000\$.

Adoptée

2016-03-05

5. PROGRAMME PAARRM – DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville
Et résolu à l'unanimité :

De demander au député Sylvain Pagé une subvention de 25 000\$ pour l'année 2016, et ce, dans le cadre du Programme PAARRM pour des travaux d'amélioration de la chaussée : creusage de fossés et rechargement de concassé sur les chemins Poulin, Rang 5 & 6 et Vieille Route 11.

Adoptée

2016-03-06

6. PROGRAMME TECQ 2016

Présentation des travaux en lien avec le Programme TECQ 2016.

TRAVAUX TECQ 2016

Projet – Secteur 4.2 :	Rampe de mise à l'eau	50 000\$
Projet – Secteur 4.1.3.4A	Transition Pont Labelle	3 500\$
Projet – Secteur 4.1.3.4B	Fossés chemin de la Presqu'île	7 000\$
Projet – Secteur 4.1.3.4C	Accotements en asphalte	7 500\$
Projet – Secteur 4.1.3.1C	Transition Pont de la Presqu'île	3 500\$
Projet – Secteur 4.1.3.2	Fossés chemin Tour du Lac	5 000\$
Projet – Secteur 4.1.3.3	Pavage (recyclé) chemin Rang 5&6	<u>30 000\$</u>
		106 500\$
Total des dépenses 2014-2015		243 661\$
Total des dépenses 2014-2015-2016		350 161\$

Coût total prévu

TECQ : 530 390\$
Seuil minimum : 63 700\$
594 090\$

2014 : 530 390 x 19.23% = 101 994\$ + 12 740\$ = 114 734\$

2015 : 530 390 x 19.23% = 101 994\$ + 12 740\$ = 114 734\$

2016 : 530 390 x 20.19% = 107 085\$ + 12 740\$ = 119 825\$

349 293\$

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la programmation des travaux en lien avec le Programme TECQ 2016.

Adoptée

2016-03-07

7. PROGRAMME FDT

Encore cette année le Fonds de développement des territoires (FDT) en collaboration avec le Centre local de développement d'Antoine-Labelle attribue une subvention relative à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

De faire une demande d'aide financière de 4005\$ aux Fonds de développement des territoires (FDT), et ce dans le but de restaurer La Tourbière, d'aménager un belvédère au Barrage du Lac-Allard et d'installer des panneaux d'interprétation pour un projet total de 11 031\$.

Adoptée

2016-03-08

8. VENTE POUR TAXES – DOSSIER BRADETTE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

De mandater le directeur général, Richard Gagnon, à acheter pour et au nom de la Municipalité l'immeuble dans le dossier de monsieur Bradette pour un montant maximal de 2 269.50\$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Adoptée

* Relativement au point suivant, le conseiller Vincent Mainville se retire de la discussion à 19h50.

2016-03-09

9. COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU – DEMANDE D'APPUI

ATTENDU le dépôt le 4 décembre 2015 du Projet de loi n° 86 intitulé *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;*

ATTENDU que le Projet de loi n° 86 a pour objectif de rapprocher l'école des lieux de décision et assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;

ATTENDU que le Projet de loi n° 86 était attendu depuis plus d'une année et propose des changements importants au regard de l'organisation et de la gouvernance des commissions scolaires et des établissements sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le Projet de loi n° 86 propose l'abolition de la démocratie scolaire ainsi que la disparition d'un gouvernement local qui donne une voix décisionnelle aux citoyens du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le conseil des commissaires est redevable de ses décisions à la population;

ATTENDU que la commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) est le deuxième plus gros employeur de la MRC avec un budget de plus de 67 M\$ et plus de 800 employés à temps plein ainsi qu'elle scolarise plus de 3500 élèves jeunes et 800 adultes dans 17 municipalités en milieu défavorisé et à faible densité de population;

ATTENDU les signes distinctifs de la CSPN et son portrait de persévérance et de réussite, notamment en termes de très bons résultats de ses élèves, de ses frais d'administration les plus bas possible et de son taux d'efficacité élevé qui en font une commission scolaire de référence;

ATTENDU que le conseil des commissaires de la CSPN est formé d'une majorité de commissaires qui sont également parents et qui représentent tous les milieux et tous les élèves de son territoire;

ATTENDU l'importance des différents services rendus par la CSPN à ses établissements dans un souci d'optimisation et d'équité dans la répartition des ressources;

ATTENDU l'importance de faire valoir les pertes engendrées par le Projet de loi n° 86 au regard de l'autonomie locale et du pouvoir d'affirmation de l'identité d'une région en éducation;

ATTENDU le souci de la CSPN de continuer à travailler dans un contexte de haut niveau d'efficacité et d'efficacités où l'équité est une priorité au regard du partage des ressources sur le territoire;

ATTENDU le souci de la CSPN de maintenir en fonction les petites écoles de village;

ATTENDU l'importance des relations entre la CSPN et des 17 partenaires municipaux;

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard

De prendre position en faveur du succès et de la vitalité du système d'éducation publique en lui octroyant un financement adéquat;

De prendre position en faveur du maintien des instances démocratiques qui favorisent une représentation équitable de toute la population;

De demander que les élections scolaires soient associées aux élections municipales afin de favoriser la participation de la population;

D'acheminer la présente résolution au ministre de l'Éducation, des Loisirs, et du Sport (MELS), monsieur Sébastien Proulx et au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard.

Adoptée

* Le conseiller Vincent Mainville réintègre la discussion à 20h00.

2016-03-10

10. SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Vincent Mainville, appuyé par Yves Germain et résolu à l'unanimité :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

2016-03-11

11. MTMDT – REDDITION DE COMPTE 2015

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 96 367\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B dûment complétée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay informe le MTMDET de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et nomme la firme Allard, Guilbault Mayer Millaire Richer inc. pour la présentation de la reddition de compte 2015.

Adoptée

12. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCES

- a) Périmètre urbain**
- b) Circuit des légendes**
- c) Fondation CHDL-CRHV**

2016-03-12

d) Projet APELSA – Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement

CONSIDÉRANT le projet préparé par l'Association pour la préservation de l'environnement des lacs Saguy et Allard (APELSA) ayant pour objectif la réalisation d'une étude sur l'évolution des herbiers dans ces deux lacs depuis les dix dernières années, alors qu'une étude similaire avait été réalisée en 2005 pour le compte de la municipalité par la firme Biofilia;

CONSIDÉRANT que cette étude comparative présente un très grand intérêt pour la municipalité et la population parce qu'elle fournira de précieuses indications sur le rythme de vieillissement des lacs Saguy et Allard, sur les mesures de prévention et de redressement à mettre en oeuvre le cas échéant et sur les actions de sensibilisation et d'information à réaliser;

CONSIDÉRANT que les spécialistes de l'environnement recommandent généralement la réalisation de telles études comparatives à des intervalles de 5 à 10 ans;

CONSIDÉRANT que cette étude serait réalisée par une équipe professionnelle de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon en étroite collaboration avec des bénévoles de l'APELSA;

CONSIDÉRANT que l'appui du conseil municipal est exigé à la fois par la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement (bailleur éventuel d'une partie importante des fonds nécessaires) et par l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (réalisateur du projet);

CONSIDÉRANT la recommandation positive transmise au conseil par le comité consultatif sur l'environnement de la municipalité à l'endroit de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver la réalisation de l'étude proposée par l'APELSA et de l'appuyer financièrement à hauteur de 500 \$.

Adoptée

e) Carnaval 2016 – Compte rendu

Vincent Mainville dresse un portrait de la fin de semaine du Carnaval 2016.

L'organisation d'événements extérieurs n'est pas de tout repos et c'est toujours un peu crève-cœur de réaliser que l'on peut tenter de tout contrôler... sauf la météo. Malgré la température peu clémente, il a eu lieu de constater une participation jeunesse remarquée. Les multiples volets proposés durant cette fin de semaine ont su réjouir les gens.

L'événement a permis d'amasser la somme de 400\$, les années précédentes avaient été plus prolifiques, mais compte tenu de la température les organisateurs sont satisfaits. La réussite du Carnaval doit se mesurer avant tout par le sourire qu'avaient les participants.

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-03-13

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 20h30.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes des résolutions 2016-03-03.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse